



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'Aéroport
01 BP 363 Cotonou
BENIN
Tél. : + 229 21 30 24 63
Fax : + 229 21 30 70 31
<https://www.commerce.gouv.bj>
contact@gouv.bj

**Le Président de la Commission
Technique Chargée de
la Gestion des Vivres et Aides
Alimentaires
(CTCGVAA)**

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Objet : DISTRIBUTION DU RIZ DON JAPONAIS KR1-19

N° 033 / MIC / CTCGVAA / DPP / S-CT

1. La République du Bénin a obtenu un don du Gouvernement Japonais de **5.594,7.862 tonnes de riz réparties en 182.500 sacs de 30 kilogrammes** au titre de l'année fiscale 2019.

Dans le cadre de la distribution dudit don, la Commission Technique Chargée de la Gestion des Vivres et Aides Alimentaires (CTCGVAA), sous le contrôle et la supervision du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) sollicite des souscriptions sous plis fermés de la part des opérateurs économiques éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **DISTRIBUTION DU RIZ DON JAPONAIS AU TITRE DE L'ANNÉE FISCALE 2019**. Le stock est réparti en **cinq (05) lots identiques de 36.500 sacs 30 kilogrammes**.

La campagne de distribution est prévue pour se dérouler en " trois (03) mois ", à compter de la date d'enlèvement du stock.

Les lots sont à enlever au Port Autonome de Cotonou (PAC), ou à tout autre endroit indiqué par la société de transit chargé des opérations d'enlèvement, dans un délai maximum de soixante (72) heures.

La souscription à cet AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT concerne tous les opérateurs économiques éligibles et remplissant les conditions définies dans les Termes de Référence (TdR) et qui ne sont pas frappés par les conditions d'inéligibilités.

2. Les exigences en matière de qualification sont :

a- Capacité technique

- Justifier des performances techniques [au moins deux (2) prestations réalisées] dans le domaine de la distribution des vivres alimentaires au cours des années 2018, 2019 et 2020, appuyées par les attestations de bonnes fins d'exécution ou toutes autres pièces

équivalentes. La Commission technique peut faire recours à toute Autorité Contractante concernée pour vérifier l'authenticité des preuves fournies ;

- Décrire un plan ou un mécanisme de distribution du riz don japonais sur toute l'étendue du territoire national en vue de respecter le délai contractuel de redistribution et de permettre à toute la population d'en bénéficier.

NB : Les candidats naissants ou qui n'ont pas encore réalisé les performances demandées sont autorisés à fournir, en lieu et place des performances techniques, une assurance de risques professionnels.

b- Capacité financière

- Avoir réalisé au cours des années 2018, 2019 et 2020 un chiffre d'affaires annuel moyen au moins égal à 255.500.000 de francs CFA justifié par les extraits des états financiers des années concernées, portant la mention de la Direction Générale des Impôts (DGI) et certifiés par un membre de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés (OECCA) du Bénin ou équivalent ;

ou/soit

- Avoir accès à des financements tels que les avoirs liquides ou des lignes de crédit d'un montant au moins égal à 255.500.000 de francs CFA (attesté par des déclarations appropriées de banques ou établissements financiers habilités).

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance de tous les documents requis auprès du Secrétariat de la CTCGVAA, Bureau du Directeur de la Programmation et de la Prospective (DPP), sis au 3^{ème} étage du bâtiment abritant le Ministère de l'Industrie et du Commerce tous les jours ouvrables de huit (08) heures 00 à douze (12) heures trente (30) minutes et de quatorze (14) heures 00 à dix-sept (17) heures trente (30) minutes, à compter du 14 avril 2021.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le présent avis assorti des Termes de Référence à l'adresse mentionnée ci-dessus, sans frais.
5. **Les souscriptions devront être rédigées en langue française, contenues dans une seule enveloppe comprenant les renseignements relatifs à la candidature (le nom du projet, le titre et le numéro de l'Avis, tels qu'indiqués dans l'AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT), LA garantie bancaire d'exécution à bonne date de la mission, et séparément l'offre technique et l'offre financière. Elles seront déposées en un (1) original + une (1^e) copie physique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la DPP du MIC, Bureau sis au 3^{ème} étage du bâtiment abritant le Ministère tous les jours ouvrables**

de huit (08) heures 00 minute à douze (12) heures trente (30) minutes et de quatorze (14) heures 00 à dix-sept (17) heures trente (30) minutes, au plus tard le 28 avril 2021 à dix (10) heures 00 minute, contre récépissé.

Les souscriptions seront ouvertes en présence des Candidats qui le désirent ou leurs Représentants dûment mandatés le même jour à l'adresse ci-après : **Salle de Conférences du MIC, 2^{ème} étage du bâtiment abritant le Ministère, à partir de dix (10) heures trente (30) minutes.**

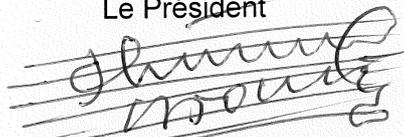
Les souscriptions remises en retard seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des souscripteurs, sans être ouvertes.

Les candidats doivent fournir tous les documents attestant des exigences de qualifications, tels que stipulés dans les Termes de Référence.

6. Les souscriptions devront demeurer valides à compter de la date limite de soumission et pendant toute la durée de la campagne.

Cotonou, le 13 avril 2021

Le Président



Djoulé SABI BOUM

NB : Un (01) candidat peut souscrire pour plusieurs lots, mais ne peut pas gagner plus de trois (03) lots.